

81
L'an mil sept cent soixante treize, le ^{sept} juillet ^{Collation}
après les bans publiés sans opposition
dans cette paroisse le vingt quatre, vingt sept et vingt neuf juin dudit an, et dans
la paroisse de Montreuil, près cette ville, selon le certificat de M^r Briancon vicairé dudit
lieu, d'après un certificat de trois bans publiés dans la paroisse de St Léger du diocèse de
chartres, signés la Touche curé de St Léger, Les fiançailles faites d'hier, ont été
marées, après avoir pris leur consentement mutuel, et ont reçu la bénédiction
nuptiale, de nous soussigné prêtre de la mission, faisant les fonctions curiales en cette
paroisse, pierre d'ichel, fourquois, jardinier, fils majeur de défunt d'ichel
fourquois, et de Suzanne d'ichon, de la paroisse de Montreuil, d'une part, et
Marie Madeleine jorienne, domestique, fille mineure de feu nicolas jorienne et de
francoise cyraud, de fait de cette paroisse, et de dame de la dite paroisse de St Léger, d'autre part
Les parties assistées du côté de l'épouse de / adreuz de
de francois regnier, agourde / et d'Henri leprince de l'homme
de Jacques d'ichon de la commune, d'Henri d'ichel, d'Henri
l'épouse de l'adreuz de / de Jacques pierre centand / subeant de
comme desfrances, de charle amille / subeant de
d'ichel avec l'époux l'épouse, et les deux autres ont déclaré en
le leur fourquois / Agourde / J. Moyant / Coutant
Amiel / fourquois / Collation / prêtre

Deux cent cinquante deux Louis Mill huit cent
M. Martin deux six livres du Martin.

Bouasse 7^e paroisse Cite de Louis au Marin Martin
Susanne Agé de cinquante deux ans, veuve de
Pierre Michel Bouasse, d'ici les vingt
livres du Martin, chez M^r Jean Goyon
Jardin, Martinien en son Commun.

Les Citoyens ont M^r J. C. Jean Echeviller
Doyen Substitut en cette Commun et Jean
Destrais Journalier aussi en cette dite Commun
Ces deux Messieurs qui ont signé la Expédition
sur une Jean Goyon qui a été en la
en nous Messieurs après lecture faite - le tout
constaté par nous J. Bouasse J.

J. Destrais



Le vingt six de Juillet mil sept Cent, Cinquante a été
par moy vicairé soussigné baptisée une fille née du
même jour et lieu du legitime mariage de nicolas
Jouanne Cabreches et de francoise Cyrede, laquelle a
été nommée marie magdelaine par marie magdeleine
Chabault assistée de Jean Brehot. La marraine a signé
Le parrain a déclaré ne sçavoir signer de C. Requis. Finant
L'ordonnance. marie Madeleine Chabault
C. Jourdain